

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## REUNION DU 26/03/2024

### ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- BAHLOUL
- ZARZI

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

### 1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

#### AFF N°240: RENC USK/CRAC (J.C.M) DU 08/03/2024

##### Non déroulement des rencontres

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent le non déroulement des rencontres.
- Vu la présence des deux équipes.
- Attendu que les rencontres en question ont été programmées le 08/03/2024 à 08h30 - 10h00 et 11h30 au stade Abed hamdani.
- Attendu qu'après un temps réglementaire imparti é ces effets.
- Les arbitres ont constatés que terrain de jeu ne répondait pas aux normes de la loi I de l'international BOARD(Absence des accessoires de terrain de jeu (fillets poteaux corners etc...) plus le responsable du terrain a refusé la participation de ces rencontres.
- Attendu que les arbitres ont fait une juste application de la loi I.
- Attendu que Le club recevant est chargé de l'organisation générale des rencontres.

### Par ces motifs la CD décide /

- Match perdu par pénalité à l'équipe USK (J.C.M) pour octroyer le gain du match au club CRAC qui marque 03 points et 03 trois buts pour chaque catégories (J.C.M)
  - Amende de 2500.00 DA est infligée au club USK pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 08/04/2024.
- Dossier transmis à la COS en ces qui la concerne.

#### AFF N° 241 : RENC CSOBC/MBAS ( C ) DU 15/03/2024

- KIRANE A/Ouasim lic N° 0772 (CSOBC) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.

#### AFF N° 242 : RENC NAHB/CESAM (M) DU 16/03/2024

- KAMEL A/Raouf lic N° 2444 (NAHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

#### AFF N° 243 : RENC CSAM/JTAM ( C ) DU 15/02/2024

- HAMOUR Mouatassim lic N° 1728(CSAM) 1 An ferme pour agression envers arbitre en fin de partie A/C du 17/03/2024.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- MAKHLOUFI Mohamed lic N° 1711 (CSAM) 1 An ferme pour agression envers arbitre en fin de partie A/C du 17/03/2024.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club.

#### AFF N° 244 : ESBAS/AAJ.CSC (C. M) DU 16/03/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes ESBAS (C et M).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

### PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESBAS (C.M) pour octroyer les gains des maths au club AAJ.CSC qui marque (03) Trois points et( 03) trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club ESBAS pour chaque catégories (C.M) payable avant le 16/04/2024 **1ERE INFRACTION.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

#### AFF N° 245 : RENC CSOBC /MBAS (M) DU 15/03/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe MBAS sur le terrain
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

### PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MBAS pour octroyer les gain du math au club CSOBC qui marque (03) Trois points et( 03) trois buts.
  - Amende de 15000.00 DA est infligée au club MBAS payable avant le 15/04/2024 **1ere INFRACTION**
- Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

**AFF N° 242 : RENC GFM/OMC ( C ) DU 16/03/2024**

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe OMC sur le terrain
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

**PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe OMC pour octroyer les gain du math au club GFM qui marque (03) Trois points et( 03) trois buts
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club OMC payable avant le 16/04/2024 **2EME INFRACTION**  
**Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.**

**Rectificatif :**

**AFF N° 231 : RENCONTRE UJC.URBH (J) DU 09/03/2024**

- Bien lire joueur BOUKHEMISS Ibrahim El- khalil lic N° 0556 (URBH) 2 M/F dont un (01) avec sursis pour propos injurieux envers arbitres excluet amende de 70000.00 DA est infligée au club.

A